



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ST ETIENNE LOIRE FOREZ

Comité de pilotage du 25 mars 2022

5. Leviers de financement

5. Leviers de financement

5.1 Résidentiel-Tertiaire

Nom	Objet	Montant	Public bénéficiaire	Porteur	Périmètre	Infos+ (conditions non exhaustives)	Lien
Convention Air - Prime « fioul gaz »	Conversion d'une chaudière fioul vers une chaudière gaz à condensation	1050€	Propriétaires de maison individuelle non éligibles aux aides de l'ANAH	Région – SEM – GRDF	SEM	Clôture : 20 décembre 2022 300 logements individuels / 1 000 logements collectifs accompagnés	
Convention Air – Réseau de chaleur	Raccordement de logement à un réseau de chaleur proche et existant	1050€	Copropriétés situées à moins de 50m d'un réseau de chaleur existant	Région – SEM	SEM	Clôture : 20 décembre 2022 40 logements	
Convention Air – Géothermie	Conversion d'une chaudière fioul ou bois (avant 2002) vers la géothermie	2000€	Propriétaires de maison individuelle	Région – SEM	SEM	Clôture : 20 décembre 2022 60 logements	
Convention Air – Pompes à chaleur	Conversion d'une chaudière fioul ou bois (avant 2002) vers une pompe à chaleur éligible au crédit d'impôt	1000€	Propriétaires de maison individuelle	Région – SEM	SEM	Clôture : 20 décembre 2022 Hors périmètre réseau gaz 130 logements	
Convention Air – Bonus « Isolation du bâti »	Travaux d'isolation en complément du remplacement du système de chauffage sur 1 des 4 postes suivants : toiture, mur, plancher bas, menuiserie	500€	Propriétaires de maison individuelle	Région-SEM	SEM	Traitement min. de 50% des surfaces du poste traité Gain énergétique travaux chauffage + isolation : 25%	
Prime Chaleur d'Avenir	Contrat de chaleur renouvelable – Conversion des systèmes de production de chaleur vers des énergies thermiques renouvelables	7M€	Collectivités – projets < seuils du Fonds Chaleur	ADEME	Collectivité	3 ans (renouvelable 1 fois)	Site
AAP Révolution	Rénovation énergétique, dont les systèmes de production de chauffage	Jusqu'à 20 000€	Collectivités	SIEL-TE	Collectivité	Clôture de dépôt des candidatures (11 fév. 2022) Se renseigner lors de la prochaine session	Site

5. Leviers de financement

5.1 Résidentiel-Tertiaire

Nom	Objet	Montant	Public bénéficiaire	Porteur	Périmètre	Infos+ (conditions non exhaustives)	Lien
Fonds Chaleur Territorial	Financement des projets d'énergie renouvelable thermique en substitution des énergies fossiles	Selon énergie	Associations, entreprises et collectivités	SEM-Pilat-ADEME	SEM-Pilat	Aide à la décision (70%) et aide à l'investissement (65%) Solaire thermique, géothermie (30 à 50% coût d'installation), réseau de chaleur (70% à 95% coût du mètre linéaire de réseau), bois énergie (65% coût d'installation)	Site
Prime à la conversion chaudière	Remplacement d'une chaudière fioul ou gaz peu performante par un équipement utilisant des énergies renouvelables ou par une chaudière gaz à très haute performance énergétique	Selon revenus	Tous les ménages	Etat	National	Cumulable avec d'autres aides	Site
Convention Air – Bois-gaz	Conversion d'une chaudière bois (avant 2002) vers la géothermie	1050€	Propriétaires d'une maison individuelle non éligibles aux aides de l'ANAH (résidence principale uniquement)	Région – SEM – GrDF	SEM	Clôture : 20 décembre 2022 10 logements Uniquement si le logement n'est pas déjà raccordé au réseau de distribution de GN	
MaPrimeRénov'	Aide pour tous travaux de rénovation énergétique	Selon revenus	Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndicats de propriétaires	Etat	National	Cumulable avec d'autres aides Logement construit depuis au moins 15 ans	Site
MaPrimeRénov' Sérénité	Financements de rénovation énergétique globale	Jusqu'à 35% du coût des travaux (max 30k€)	Propriétaires occupants dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressource	Etat	National	Gain énergétique d'au moins 35% Logement de plus de 15 ans, occupé encore au moins 3 ans	Site

5. Leviers de financement

5.1 Résidentiel-Tertiaire

Nom	Objet	Montant	Public bénéficiaire	Porteur	Périmètre	Infos+ (conditions non exhaustives)	Lien
Convention Air – Prime « Air Bois »	Renouvellement d'une cheminée ou d'un poêle à bois d'avant 2002 par un équipement (bûche ou granulés) labellisé « Flamme Verte 7* »	1 000€ (bûche / plaquette) 1 500€ (granulés)	Propriétaires d'une maison individuelle non éligibles aux aides de l'ANAH (résidence principale uniquement)	Région-SEM-LFA	SEM-LFA	Clôture : 20 décembre 2022 SEM : 100 installations bûche / 694 installations granulés LFA : 50 installations bûche / 100 installations granulés	Contact er Renov'actions42
CEE « Standard »	Aide financière proposée par les fournisseurs d'énergie aux particuliers pour financer partiellement ou totalement leurs travaux d'économies d'énergie dans leur logement	Selon revenus et économies d'énergie	Propriétaires (d'une résidence principale ou secondaire) ou locataires d'un logement achevé depuis plus de 2 ans	Etat – fournisseur d'énergie	National	Forme de l'aide différente selon les fournisseurs Cumulable avec d'autres aides Concerne les travaux standards	Infos
Coup de pouce Chauffage et/ou Isolation	Paiement des dépenses pour le remplacement d'un chauffage ou faire des travaux d'isolation	Selon revenus et localisation	Propriétaires (d'une résidence principale ou secondaire) ou locataires	Etat	National	Concerne seulement certains travaux de chauffage et d'isolation Travaux engagés avant le 31 décembre 2025 et achevés avant le 31 décembre 2026 Logement achevé depuis au moins 2 ans Cumulable avec d'autres aides	Site
Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle	Prime pour la réalisation d'un « bouquet de travaux » de rénovation globale d'une maison individuelle	Selon revenus et consommation	Propriétaires de maison individuelle (principale ou secondaire) construite depuis plus de 2 ans	Etat	National	Baisse de la consommation d'énergie primaire d'au moins 55% + inclus au moins un geste d'isolation Travaux engagés avant le 31 décembre 2025 et achevés avant le 31 décembre 2026 Réalisation obligatoire d'un audit énergétique Cumulable avec d'autres aides	Site

5. Leviers de financement

5.2 Mobilité

Nom	Objet	Montant	Public bénéficiaire	Porteur	Périmètre	Infos+ (conditions non exhaustives)	Lien
Convention Air – Infrastructures cyclables	Aide au développement des itinéraires cyclables structurants à l'échelle de la Métropole	50% SEM/Communes membres 50% Région	Grand public	Région-SEM	SEM		
Prime à la conversion	Prime pour le remplacement d'un ancien véhicule diesel ou essence par un véhicule peu polluant	Selon type de véhicule et type d'énergie + surprime si logement ou travail dans ZFE (1000€ max)	Particuliers ou professionnels	Etat	National	Ouvert jusqu'au 1^{er} janvier 2023 Conditions du véhicule remplacé : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} immatriculation avant janvier 2006 • Propriétaire depuis au moins 1 an • Doit être mis à la casse Conditions pour le véhicule de remplacement	Site
Bonus écologique – voiture ou camionnette	Aide à l'achat ou la location d'une voiture ou d'une camionnette électrique ou hybride rechargeable	Selon le type, le montant et l'état du véhicule	Particuliers ou professionnels	Etat	National	Achat ou location d'une durée d'au moins 2 ans Véhicule neuf ou véhicule d'occasion	Site
Bonus écologique – 2,3 roues ou quadricycle	Aide à l'achat ou la location d'un 2,3 roues ou un quadricycle à moteur électrique	Selon la puissance	Particuliers ou professionnels	Etat	National	Achat ou location d'une durée d'au moins 2 ans Véhicule neuf	Site
Prime à la conversion VAE	Prime pour le remplacement d'un ancien véhicule diesel ou essence par un vélo à assistance électrique	40% du prix d'acquisition (1500€ max)	Particuliers ou professionnels	Etat	National	Ouvert jusqu'au 1^{er} janvier 2023 Achat ou location d'une durée d'au moins 2 ans Conditions du véhicule remplacé : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} immatriculation avant janvier 2006 • Propriétaire depuis au moins 1 an • Doit être mis à la casse Cumulable avec le bonus écologique	Site

5. Leviers de financement

5.2 Mobilité

Nom	Objet	Montant	Public bénéficiaire	Porteur	Périmètre	Infos+ (conditions non exhaustives)	Lien
Bonus vélo – VAE	Aide financière versée pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), d'une remorque électrique pour vélo ou d'un vélo cargo	Montant identique au montant de la collectivité (200€ maximum)	Particuliers ou personnes morales	Etat	National	Conditions sur les caractéristiques du vélo Particuliers : Revenu fiscal de référence < 13489€ Personnes morales : Bonus vélo ouvert jusqu'au 31 décembre 2022.	Site
Bonus vélo – vélo cargo et remorque électrique		40% du prix d'acquisition (1000€ max)				Particuliers : Revenu fiscal de référence < 13489€ Bonus vélo ouvert jusqu'au 31 décembre 2022	
Réduction d'impôt Vélos	Réduction d'impôt pour la mise à disposition d'une flotte de vélos (vélos et VAE)	25% du prix d'achat ou de location	Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Etat	National	Pour les déplacements domicile – travail des salariés	Site
Prime au retrofit électrique	Aide financière pour la transformation d'un moteur thermique à un moteur électrique d'une voiture, un camionnette, un 2,3 roues ou un quadricycle à moteur	Voiture : Selon revenus ou type d'utilisation Camionnette : classe du véhicule Autres : 1100€	Propriétaires d'un véhicule thermique	Etat	National	Conversion d'un moteur thermique en moteur électrique à batterie ou pile à combustible Propriétaire du véhicule depuis au moins 1 an	Site
CEE AVELO2	Accompagnement de la planification, l'expérimentation (service vélos innovants) et l'animation de politiques cyclables	200 000€ max	Collectivités, Intercommunalités ou syndicats	ADEME	National	400 territoires accompagnés Durée du programme : 2021-2024 Dépôt du dossier au plus tard le 4 avril 2022 à 17h Territoire de moins de 250 000 habitants dont la ville centre fait moins de 100 000 habitants	Site

5. Leviers de financement

5.2 Mobilité

Nom	Objet	Montant	Public bénéficiaire	Porteur	Périmètre	Infos+ (conditions non exhaustives)	Lien
AAP TENMOD	Aide à l'acculturation, la mutualisation et le déploiement de mobilité durable et solidaire ainsi qu'à l'expérimentation de solutions / services de mobilité / démobilité des biens et des personnes	50% des coûts éligibles (100k€ max)	Personnes morales de droit public ayant comme compétence(s) : mobilité personnes biens ou voirie, circulation et stationnement Acteurs économiques et associations	ADEME	National	Projets aux portes des PPA pondérés à la hausse Exclusion de certaines dépenses Pré-dépôt du dossier au plus tard le 31 mars 2022 Territoires de densité intermédiaire à très peu dense	Site
CEE AVELO2	Accompagnement de la planification, l'expérimentation (service vélos innovants) et l'animation de politiques cyclables	200 000€ max	Collectivités, Intercommunalités ou syndicats	ADEME	National	400 territoires accompagnés Durée du programme : 2021-2024 Dépôt du dossier au plus tard le 4 avril 2022 à 17h Territoire de moins de 250 000 habitants dont la ville centre fait moins de 100 000 habitants	Site
Prime au rétrofit électrique	Aide financière pour la transformation d'un moteur thermique à un moteur électrique d'une voiture, un camionnette, un 2,3 roues ou un quadricycle à moteur	Voiture : Selon revenus ou type d'utilisation Camionnette : classe du véhicule Autres : 1100€	Propriétaires d'un véhicule thermique	Etat	National	Conversion d'un moteur thermique en moteur électrique à batterie ou pile à combustible Propriétaire du véhicule depuis au moins 1 an	Site

5. Leviers de financement

5.2 Mobilité

Nom	Objet	Montant	Public bénéficiaire	Porteur	Périmètre	Infos+ (conditions non exhaustives)	Lien
AAP TENMOD	Aide à l'acculturation, la mutualisation et le déploiement de mobilité durable et solidaire ainsi qu'à l'expérimentation de solutions / services de mobilité / démobilité des biens et des personnes	50% des coûts éligibles (100k€ max)	Personnes morales de droit public ayant comme compétence(s) : mobilité personnes biens ou voirie, circulation et stationnement Acteurs économiques et associations	ADEME	National	Projets aux portes des PPA pondérés à la hausse Exclusion de certaines dépenses Pré-dépôt du dossier au plus tard le 31 mars 2022 Territoires de densité intermédiaire à très peu dense	Site
AAP GNVolont'air	Aide au développement de l'usage en région du GNV et du bio-GNV et l'émergence de nouvelles stations publiques d'avitaillement hors agglomérations	Selon taille véhicule et le type de structure bénéficiaire	Entreprises et collectivités locales	ADEME	National	Durée du programme : 2020-2023	Site
Fonds Air Véhicule	Aide au renouvellement des véhicules anciens des professionnels	Selon le type de véhicule et la taille de la structure bénéficiaire	Particuliers et professionnels	ADEME-SEM	SEM		Site
CEE ColisActiv'	Subvention sur 3 ans à destination des collectivités pour soutenir les acteurs de la livraison par vélo cargo dans les territoires ayant mis en place une ZFE	De 0,6€ à 2€ par colis selon les années	Collectivités	Etat	National		Site

5. Leviers de financement

5.2 Mobilité

Nom	Objet	Montant	Public bénéficiaire	Porteur	Périmètre	Infos+ (conditions non exhaustives)	Lien
Programme CEE Advenir	Prime pour le déploiement d'infrastructures de recharge privées ou ouvertes au public	Selon le lieu d'installation	Habitat collectif, parking d'entreprise ou personne publique, points ouverts au public installés sur des espaces privés ou publics		National	Ne sont pas éligibles les installations en maison individuelle pour un particulier	Site
Contrat d'aménagements de mobilités vertes – Abords des gares et haltes ferroviaires	Subvention pour l'aménagement des abords des gares et des haltes ferroviaires afin d'améliorer, pour les usagers des transports régionaux, l'accès aux gares, l'accueil, l'intermodalité, etc.	50% max de la dépense subventionnable	Collectivités	Région	AURA	Plafond de la subvention (cas le + préférable retenu) : <ul style="list-style-type: none"> • Soit montant calculé selon la fréquentation attendue à l'issue du projet (900€ / voyageur / jour) • Soit 300 000€ max Ne s'applique pas aux projets relatifs aux grandes gares ferroviaires	Site

5. Leviers de financement

5.2 Mobilité

A VENIR

AAP Fonds Mobilités actives	Aide à la réalisation de projets de pérennisation de pistes cyclables de transition, de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires	NA - En attente de publications	Territoires peu denses	Etat	National	NA - En attente de publications	
Contrat de plan Etat-Région	Aide aux projets de régénération de petites lignes ferroviaires ou de financement d'itinéraires cyclables	NA - En attente de publications	En attente de publications	Etat-Région	AURA	NA - En attente de publications	
AMI « Avenir montagnes mobilités »	Accompagnement en ingénierie l'expérimentation et l'évaluation de solutions et de services de mobilité durables, innovants et de proximité en montagne	Enveloppe de 10 M€ sur deux ans	En attente de publications	ANCT	AURA (sauf Vallée du Rhône)	Premier AMI clôturé en décembre 2021 - 2e vague à venir en 2022	

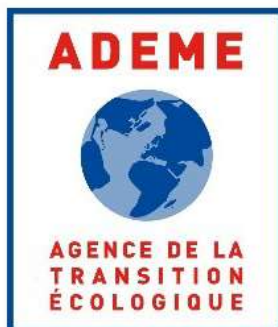
5. Leviers de financement

5.3 Agriculture

Nom	Objet	Montant	Public bénéficiaire	Porteur	Périmètre	Infos+ (conditions non exhaustives)	Lien
Programme FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)	Contractualisation MAEC Forfaitaire	NA	<p>Agriculteurs engagés dans une démarche de transition (par exemple usage des engrais)</p> <p>(NB. Les agricultures déjà des financements pour leur démarche de transition, par des dispositifs comme la Conversion à l'agriculture Biologique, les MAEC systèmes, le Label Bas Carbone, ou encore les Paiements pour Services environnementaux, ne pourraient vraisemblablement pas contractualiser de MAEC forfaitaire)</p>	UE	National	<p>Atteindre l'objectif de résultat visé (-15% bilan carbone OU -30% réduction IFT OU amélioration des ratios choisis pour autonomie protéique).</p> <p>Le paiement sera soit annualisé, soit divisé en un/deux acomptes et un solde final au bout des 5 ans.</p> <p>Ces modalités de paiement sont en cours de définition au niveau national et nécessitent encore des échanges avec la commission européenne.</p>	Site
Programme FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)	Axe "Accompagnement collectif à la transition climatique d'un territoire agricole"	NA	Développement d'une approche qualité de l'air dans des formations destinées aux agriculteurs	UE	National	Conditions : stratégie globale d'adaptation de l'agriculture au changement climatique sur un territoire donné, dans une démarche de travail partenarial entre une collectivité et des organismes professionnels agricoles a minima	Site
Appels à Projet d'accélération des transitions agricoles et alimentaires	Dont notamment l'AAP « Démonstrateurs territoriaux de transitions agricoles et alimentaires » : faire émerger des projets territoriaux agissant pour une alimentation durable, performante et structurée entre les acteurs locaux.	207 millions €, dont 152M € pour AAP Démonstrateurs sur 5 ans	Acteurs agricoles et agroalimentaires	État, relais DRAAF	National	<p>Conditionné à la réalisation de projets d'innovation technologiques pu organisationnelles</p> <p>Calendrier de dépôt : 1ère échéance : 1er juin 2022 2ème échéance : 2 décembre 2022</p>	Site

5. Leviers de financement

5.4 Focus Appel à projet ADEME « Feuille de route pour la qualité de l'air » - *Édition 2022*



Conditions

Faire partie d'une des zones en contentieux qualité de l'air

Pour

Collectivités, entreprises et associations

Objectifs

- Mettre en œuvre les actions du PPA et des feuilles de route afin de réduire les émissions en NOx et PM ou une réduction des personnes exposées à ces polluants
- Mettre en œuvre toutes actions volontaires concourant à ces objectifs de réduction

Calendrier

Date d'ouverture début avril 2022.

Clôture de l'AAP fin juin 2022

Annnonce des Lauréats fin octobre 2022.